



Doc. 15211
24 janvier 2021

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020)

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9.11, après les mots « la loi sur les organisations indésirables ou la législation anti-extrémistes ; », insérer les mots suivants:

«la ratification des modifications de la Constitution de la Fédération de Russie qui instaurent les restrictions majeures à l'application du droit international et à la mise en œuvre des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ;»

Déposé par:

VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, PPE/DC
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. 2021 - Première partie de session

